

certaine période d'emprisonnement, de 25 ou de 30 ans, mettons; environ le double de la peine imposée à ceux qui ont participé à des vols à main armée.

Comme le député de Vancouver-Est (M. Winch), j'ai assisté à une pendaison. Elle a eu lieu à Winnipeg en 1948. C'était une pendaison impeccable, si on peut qualifier ainsi un acte aussi brutal. J'en garde encore le souvenir. La pendaison risque d'être exécutée avec maladresse. Elle peut causer la torture. Elle peut échouer. La description graphique, donnée par le député de Vancouver-Est du bourreau qui devait se suspendre aux jambes du condamné, en est une que beaucoup d'entre nous n'oublieront pas.

Nous devons avoir une alternative à la pendaison. En 1961, après un débat très long, on a trouvé une formule qui, à mon avis, était équitable. Le meurtre était classé entre meurtre qualifié et meurtre non qualifié. On peut dire sans erreur que le débat a commencé dix ans plus tôt lorsqu'un comité des deux Chambres avait siégé pour étudier la question tout entière.

On devrait mettre la formule à l'essai, mettons, pour une période de cinq ans. Je suis toujours en faveur d'une telle expérience et c'est la raison pour laquelle je voterai contre la résolution.

que, donnée par le député de Vancouver-Est, après-midi en faveur de l'abolition de la

• (6.30 p.m.)

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, ce soir, nous aurons probablement à nous prononcer sur la peine de mort. C'est une question qui a provoqué, depuis quelques jours, et provoquera encore, des divergences d'opinion parmi les membres de cette enceinte. C'est vous avouer qu'un sujet comme celui-là ne peut être traité à la légère et qu'on ne saurait y trouver une solution après quelques jours de discussion seulement.

Aussi, l'idée d'une résolution fut-elle heureuse, avant la présentation de la loi proprement dite.

Je félicite donc les parrains de cette résolution, qui nous ont permis de sortir des cadres de la politique ordinaire car il sera ainsi permis à chacun d'exprimer son opinion, selon ses croyances et ses principes.

S'il y a une diversité dans l'interprétation du sujet en cause, il y a unité cependant dans la dignité marquant la gravité du sujet. Aussi, y est-on allé des sentiments les plus divers, passant parfois par des émotions légitimes, tout en s'efforçant d'apporter des preuves aussi judicieuses les unes que les autres. Quelques députés se sont même servis des interprétations bibliques pour tenter

[M. McCleave.]

d'établir leur plaidoyer, tantôt pour le maintien, tantôt pour l'abolition de la peine capitale.

Toutes les religions chrétiennes y ont passé, ce qui nous a permis de constater que la grande majorité des églises unies et protestantes semblent favoriser l'abolition de la peine capitale. Pour quelles raisons? Je ne m'aventurerai pas à les discuter. D'ailleurs, ce n'est ni le lieu ni le temps pour ces discussions. Je respecte leur point de vue, sans admettre pour autant l'argument de l'honorable député de Broadview (M. Gilbert), comme en fait foi la page 3148 du compte rendu officiel du 24 mars, version française, colonne de droite, il a dit:

Chen les catholiques, on accepte en gros l'abolition.

Il aurait été plus juste pour lui de dire: On accepte en petit l'abolition.

En fait, l'autorité suprême de l'Église catholique, puisque nous n'avons qu'une seule Église catholique, sous une seule autorité, ne s'est pas encore prononcée clairement et définitivement sur ce sujet.

Peut-être parce qu'on attend que l'État se prononce d'abord dans ce domaine qui est le sien!

L'unique lettre du père Kelly, favorable à l'abolition, est précisément l'exception confirmant la règle générale du statu quo, pour le moment. D'ailleurs, le père Kelly lui-même admet que c'est généralement la voix des laïques qu'on a entendue.

J'ai aussi écouté avec un vif intérêt l'honorable député de Prince (M. MacDonald). Théologien doublé d'une expérience comme aumônier de certains prisonniers, il nous a parlé des difficultés à prouver nos assertions comme nos négations sur ce sujet, avec un simple extrait de la Bible.

Évitant donc de répéter des passages des Livres Saints, énumérés par ceux qui m'ont précédé, j'avouerai qu'ayant moi-même étudié la théologie, je suis encore à la recherche d'un seul texte qui fixerait définitivement mon jugement, pour ou contre l'abolition de la peine capitale.

En fait, la religion n'est pas une question de punition, mais bien d'amour, qui appelle la charité.

Le premier commandement n'est-il pas: Aime le Seigneur ton Dieu par-dessus toute chose. Et le second, non moins grand: Aime ton prochain comme toi-même.